



PROCÈS-VERBAL Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le sixième (6^e) jour du mois de mai 2019 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Couture, conseillère	siège # 1
M. André Therrien, conseiller	siège # 2
M ^{me} Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	siège # 6

Absence motivée :

M. Richard Picard, conseiller	siège # 3
-------------------------------	-----------

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, M. Denis Lalumière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, M^{me} Manon Goulet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

Suite à la démission de Mme Lyne Laverdure, Mme Manon Goulet a accepté de reprendre son poste à raison de 3 jours par semaine devenant ainsi Directrice générale par intérim. Dans les prochains jours, le poste sera affiché de nouveau.

ORDRE DU JOUR

- 1. Items statutaires**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour Décision
 - 1.2 Période de questions
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 Décisions
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019
 - 1.4 Présentation des dépenses récurrentes Information
 - 1.5 Adoption des comptes à payer Décision
 - 1.6 Dépôt de la situation financière au 30 avril 2019 Information
 - 1.7 Suivi des dossiers municipaux Information
- 2. Administration**
 - 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus Décision
 - 2.2 Nomination – maire suppléant Décision
 - 2.3 Groupe TI – Signature du contrat annuel Décision
 - 2.4 Traitement des plaintes par les organismes municipaux en matière de gestion contractuelle Décision
- 3. Infrastructures municipales**
 - 3.1 Appel d'offres pour une excavatrice hydraulique sur roues de 14 tonnes – choix d'un soumissionnaire Décision
 - 3.2 Programme Réhabilitation du réseau routier local Décision
- 4. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle**

- 5. **Services de proximité, développement et tourisme**
- 6. **Communications et participation citoyenne**
- 7. **Vie communautaire, éducation, loisirs et culture**
 - 7.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale Décision
- 8. **Finances, budget et taxation**
 - 8.1 Projet de règlement d'emprunt no 1162 : Règlement d'emprunt autorisant l'acquisition d'une excavatrice neuve et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût Décision
- 9. **Urbanisme et environnement**
 - 9.1 Projet de règlement n° 1161 visant à modifier le règlement n° 1034 sur les permis et certificats Décision
 - 9.2 Nomination des membres du Comité consultatif en environnement Décision
 - 9.3 Renouvellement de nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme Décision
 - 9.4 Subventions aux associations Décision
- 10. **Sécurité publique**
 - 10.1 Projet de Règlement n° 1163 établissant un tarif pour l'émission de permis pour feux d'abattis, de débarras ou de joie Information
- 11. **Affaires diverses**
- 12. **Liste de la correspondance**
- 13. **Période de questions**
- 14. **Certificat de disponibilité**
- 15. **Levée de la séance**

1- Items statutaires

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que présenté.

2019-05-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

M. Denis Lalumière invite les citoyens à s'exprimer sur les sujets à l'ordre du jour.

- Prise en charge du chemin des Berges par le MTQ: la municipalité n'a pas formulé de demande officielle. Il y aurait peu de chance qu'une telle demande soit acceptée.
- État de la chaussée sur la route 161 entre Stratford et Stornoway : le MTQ devrait effectuer des réparations prochainement.

1.3 Adoption des procès-verbaux

- **Séance ordinaire du 1^{er} avril 2019**

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019 tel que présenté par la directrice générale par intérim.

2019-05-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

- **Séance extraordinaire du 29 avril 2019**

Il est proposé par M. André Therrien,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2019 tel que présenté par la directrice générale par intérim.

2019-04-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Lors de cette séance, le conseil a accepté la démission de Mme Laverdure. Aucune entente monétaire n'a eu lieu lors de son départ.

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée à chacun des membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 6 mai 2019

1	INFOTECH	324.17 \$
8	DANY ST-ONGE (km janvier à avril + vêtements)	369.95 \$
9	BILO-FORGE INC.	73.82 \$
10	EXCAVATIONS GAGNON & FRERES INC.	643.86 \$
15	GESCONEL INC.	171.76 \$
16	L'ECHO DE FRONTENAC INC. (offre d'emploi - opérateur traitement eau potable)	267.39 \$
17	MRC DU GRANIT	246.56 \$
18	TELE ALARME PLUS (installation d'un système de caméra - chalet des loisirs)	914.05 \$
21	J.N. DENIS INC. (inspection camion PEP + réparations sur camions)	2 282.72 \$
29	VILLE DE DISRAELI (entraide incendie)	119.18 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	20.00 \$
55	BENOIT BOISVERT (km avril)	67.62 \$
88	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	100.23 \$
113	CLEMENCE C. MARCOTTE	17.33 \$
133	JEROME BRETON (vêtements + partage AE 2018)	206.48 \$
141	LES LOISIRS ST-GABRIEL DE STRATFORD (2e versement - au budget 2019)	10 000.00 \$
145	RENE CROTEAU (partage AE 2018)	53.92 \$
301	MARCHE REJEAN PROTEAU INC.	20.45 \$
394	LA TRIBUNE	240.42 \$
467	SUMACOM INC. (plaques commémoratives pour bénévoles)	164.41 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (huile, essence et diésel)	6 449.57 \$
480	GARAGE LUC BELIVEAU (réparations sur véhicules)	756.53 \$
485	MANON GOULET (partage AE 2018)	117.80 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	493.25 \$
566	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (mission d'audit - honoraires juin à décembre 2018)	10 359.25 \$
641	PHILIPPE MERCIER (1994) INC.	128.49 \$
654	NAPA DISRAELI (0609)	35.73 \$

657	DOMAINE DE LA SOBRIETE INC. (entente - Croix d'Amour)	200.00 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette + transport matières résiduelles)	6 563.16 \$
769	ALARME MULTI-SECURITE MBTM INC. (frais annuel - alarme)	2 075.30 \$
770	PLOMBERIE JEANCAR INC. (compteur d'eau - Restaurant chez Véro)	310.31 \$
774	CHRISTIAN VACHON (partage AE 2018)	96.59 \$
889	PROPANE GRG INC. (propane garage municipal)	767.46 \$
902	GAGNON EQUIP. & FOURNITURES IND.	14.75 \$
942	MME GINETTE BELANGER (pliage du Stratford-Info)	100.00 \$
1052	LE PRO DU CB INC. (achat radio portatif)	574.82 \$
1053	RAPPEL (caractérisation écologique du marais Maskinongé)	8 191.97 \$
1066	ALSCO CORP.	221.39 \$
1077	BATTERIES G.B. INC.	88.30 \$
1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitement des matières - mars)	2 075.86 \$
1084	INSP. D'EHELLES DENIS THIBAUT (inspection et test d'échelle)	287.44 \$
1135	LE BOTTIN DU GRANIT	126.47 \$
1141	SOFIE MAHEUX (km formation - partage AE 2018)	102.37 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL (entretien appareils respiratoires)	1 117.25 \$
1227	RAYPAR ORDI (vente + installation disque ssd - ordinateur administratif)	316.18 \$
1235	BRAULT MAXTECH INC. (cartouches - eau potable)	804.83 \$
1296	XEROX CANADA LTEE (location photocopieur)	608.29 \$
1320	RAYNALD DOYON (distributeurs papier - chalet des loisirs)	271.58 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX	163.26 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPERATIF	376.75 \$
1366	GILLES CHAMPOUX (partage AE 2018)	32.24 \$
1373	ERABLIERE DU MONT AYLME SENC (entente - utilisation d'une virée)	400.00 \$
1382	MAISON LA CINQUIEME SAISON (Don - à la mémoire de M. Gaétan Vachon)	100.00 \$
1418	CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUÉBEC	27.39 \$
1425	NATHALIE BOLDUC (déplacements)	111.94 \$
1431	JOCELYN ROY (partage AE 2018)	32.97 \$
1438	GROUPE NADEAU INC (MG20b - 58,51 tonnes)	672.04 \$
1440	ANDRE THERRIEN (déplacement)	22.08 \$
1444	MIGUEL GRENIER (vêtements + partage AE)	482.82 \$
1446	DENIS LALUMIERE (cadeau de départ de Manon Goulet)	609.24 \$
1454	ISABELLE COUTURE (remboursement - soirée de départ Manon Goulet)	562.05 \$
1489	ARMAND VAILLANCOURT POMPES INC (réparation pompe - station secteur 1)	239.15 \$
1498	GROUPE TI (services informatiques)	2 453.99 \$
1501	LYNE LAVERDURE (déplacement et cellulaire)	204.19 \$
1504	AUBERGE L'ORCHIDEE (repas soirée départ Manon Goulet)	1 581.43 \$
1505	MORPHART CRÉATIONS INC. (tournage à l'école - compostage)	482.90 \$
1506	CAROLINE JACQUES PHOTOGRAPHIE (Séance photo des conseillers et du maire)	201.21 \$
1508	DANIELLE RUEL	54.13 \$
	TOTAL	68 369.04 \$

10 Excavations Gagnon et Frères Inc.

La municipalité a dû intervenir en situation d'urgence chez des citoyens à cause du débordement d'un fossé. Même si ce dernier est situé en terrain privé, la municipalité a accepté de faire ces travaux d'urgence pour éviter des dommages qui auraient pu être importants à certaines résidences. Les propriétaires concernés devront toutefois apporter les correctifs nécessaires pour éviter que cette situation ne se répète.

657 Domaine de la Sobriété

Remboursement des frais d'éclairage pour la Croix d'Amour selon une entente d'une durée de 5 ans convenue précédemment.

1498 Groupe TI

Montant correspondant à 4 mois de facturation. Ce délai a permis d'effectuer certains ajustements.

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
Et résolu;

Que la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par la directrice générale par intérim.

2019-05-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 30 avril 2019

La directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim dépose à chacun des membres du conseil la situation financière en date du 30 avril 2019.

Les dépenses en déneigement ont été plus élevées que prévues : une situation qui s'est produite dans plusieurs municipalités.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

DOSSIERS	RESPONSABLES	
Infrastructures municipales	Gaétan	Julie
Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle	Julie	Denis
Services de proximité, développement et tourisme	Marc	Isabelle
Communications et participation citoyenne	Isabelle	Marc
Vie communautaire, éducation, loisirs et culture	André	Richard
Finances, budget et taxation	Richard	Denis
Urbanisme et environnement	Denis	André
Sécurité publique	Denis	Gaétan

Infrastructures municipales (voirie, aqueduc, égouts et bâtiments)

- Débordements rang Elgin et chemin des Berges causés par les pluies : le coût des correctifs n'atteint pas 1 000 \$.
- Réparation du Pont Bernier (rang Elgin) à responsabilité partagée :
 - MTQ – la structure
 - Municipalité : surface de roulement. Le service de la voirie va procéder.
- L'installation de l'enseigne à l'avant du bureau municipal impliquera l'abattage d'un arbre.

Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

- Recrutement d'un proposé à l'aqueduc et au traitement des eaux usées :

L'analyse des candidatures se poursuit.
- Stagiaire en comptabilité : Mme Tania Roy

Celle-ci sera rémunérée par Emploi Québec : le stage est de 120 heures à raison de 20 heures par semaine.

- Négociations :

Des séances sont prévues les 13 et 17 mai. L'échange des demandes a eu lieu précédemment.

Services de proximité, développement et tourisme

- Conseil de la Culture et de l'Environnement

La demande au FDT n'a pas été retenue pour le projet d'acquisition d'équipements de sonorisation, scène, éclairage, etc.

- Parc du Lac Aylmer :

- La planification des activités se poursuit – gratuité pour les citoyens de Stratford;
- Possibilité d'une halte sur la Route des Sommets;
- Activités Plein-Air : des discussions sont en cours en vue d'un partenariat avec la Polyvalente de Disraeli;
- SDEG : Messieurs Denis Lalumière et Marc Cantin ont participé à l'assemblée générale annuelle de la Société de Développement économique du Granit (SDEG) ;
- Carrière été (fédéral) : à la suite d'une erreur administrative, 3 postes « étudiant » ont été attribués au Camping des Berges du Lac et non à la SGPA.

Communication et participation citoyenne

- Soirée des Bénévoles :

Plus de 75 personnes étaient présentes lors d'un 5 à 7 au Domaine Aylmer. Les récipiendaires des Prix Gilles-Poulin sont :

Prix relève : Mme Audrey Marcotte

Prix émérite : M. Jacques Côté

- Plan de développement : Tableau de bord

Rencontre préparatoire le 7 mai avec un groupe de citoyens.

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

- École Dominique-Savio :

- Faute de financement, aucun espace additionnel ne sera aménagé;
- Classe de maternelle : rencontre le 7 mai avec le directeur de la Commission scolaire des Appalaches. Certains élus y participeront;

- Spectacle Arts du Cirque et de la scène :
 - À guichet fermé;
 - Grandiose malgré un petit budget;
 - Tous les élèves y participent.
- Spectacle de Rebecca Lussier :

L'assistance a été moindre que prévue : d'autres activités ont eu lieu le même soir.
- Pièce de Théâtre :
 - Présentée le 25 mai par le Conseil de la Culture et de l'Environnement à la salle de la Fabrique;
 - Interprétée par la Troupe OH LA LA.
- L'accès Internet :

Est maintenant possible au Chalet des loisirs. Il en sera de même au Domaine Aylmer, sous peu.

Urbanisme et environnement

- Compostage :
 - La livraison des bacs de compostage débute la semaine du 6 mai. Les citoyens sont invités à prendre connaissance de la documentation (dépliant, capsule vidéo mettant en vedette les élèves de l'École Dominique-Savio) afin de modifier certaines habitudes : le but étant de diminuer le tonnage de déchets à enfouir.
 - Le vidéo (3 minutes) est accessible sur le site Web de la municipalité.
- Distribution de petits arbres :
 - Le 25 mai au Chalet des loisirs de 9 h à 12 h;
 - De plus, il y aura récupération de canettes au profit du Service d'Animation estivale de Stratford.
- Travaux forestiers en terres publiques (lac Elgin) :
 - Dans l'ensemble, la Compagnie Vexco a assez bien travaillé. Certains correctifs seront, cependant, apportés.
 - Les travaux sont suivis de près par l'APLE et la municipalité.

Sécurité publique

- Plan des mesures d'urgence :

Plusieurs formulaires devront être complétés d'ici la mi-juin impliquant la participation de la direction (Benoît Boisvert, Éric Côté et Manon Goulet) ainsi que les élus responsables de ce dossier.

2- Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu;

QUE les frais de déplacement des élus mentionnés ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
25 avril	AGA SDEG	Lambton	Marc Cantin
30 avril	AGA TransAutonomie	Lac-Mégantic	Julie Lamontagne
14 mai	Formation - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	Weedon	Gaétan Côté
21 mai	Journée des Associations - MRC	Lac-Mégantic	André Therrien
22 mai	Portes ouvertes sur les actions environnementales en milieu municipal	Windsor	André Therrien
28 mai	Webinaire - CCU	Woburn	André Therrien

2019-05-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.2 Nomination - maire suppléant

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de remplacer le maire si ce dernier est absent ou dans l'impossibilité d'agir, conformément à l'article 116 du Code municipal;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Stratford nomme M. Marc Cantin au poste de maire suppléant pour une période de six (6) mois, débutant le 6 mai 2019.

2019-05-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.3 Groupe TI – Signature du contrat annuel

CONSIDÉRANT que la municipalité de Stratford a procédé récemment à une mise à jour de son parc informatique;

CONSIDÉRANT que lors de l'implantation, certains postes ont dû être ajoutés afin d'uniformiser les services touchant tous les secteurs;

CONSIDÉRANT qu'il est déterminé à la résolution 2018-10-07 un coût mensuel de 400 \$ + taxes pour la maintenance et le soutien technique en continu du réseau informatique;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé au contrat les services ci-dessous :

- Service de sauvegarde des données du serveur
- Assistance téléphonique et gestion du parc informatique
- Licences Office 365 pour la gestion des courriels sur tous les postes

CONSIDÉRANT que suite aux modifications apportées le coût doit être revu à la hausse pour un montant approximatif de 525 \$ + taxes mensuellement;

CONSIDÉRANT que l'administration peut bénéficier d'un support informatique constant afin d'éliminer les appels de service à la pièce;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
Et résolu;

D'AUTORISER Mme Manon Goulet à signer avec la firme Groupe TI la convention-cadre de prestation de services d'infogérance, débutant le 1^{er} janvier 2019 et se terminant le 31 décembre 2019.

2019-05-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2.4 Traitement des plaintes par les organismes municipaux en matière de gestion contractuelle

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) (ci-après : le « CM ») ou 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (ci-après : la « LCV »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Therrien,
Et résolu;

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM ou

573.3 LCV aurait été assujéti à l'article 935 CM ou 573 LCV, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM ou du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 573.3 LCV;

- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publique, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM ou 573.3.0.0.1 LCV.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : dg@stratford.quebec ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publique ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM et de la LCV relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM ou de la LCV et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM ou à la LCV;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM ou à la LCV, en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ, c. A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM ou à la LCV.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publique lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

2019-05-08

3- Infrastructures municipales

3.1 Appel d'offres pour l'achat d'une excavatrice hydraulique sur roues de 14 tonnes – choix d'un soumissionnaire

Rapport d'ouverture des soumissions

DATE : Mardi le 23 avril à 14 h 05

PRÉSENCES :

_____ Éric Côté	_____ Chef du service des travaux publics
_____ Lyne Laverdure	_____ Directrice générale
_____ M. Georges Roy	_____ Équipements Plannord

Soumissionnaire	Montant de la soumission (taxes incluses)
Équipements Plannord	291 311,93 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité n'a reçu qu'une seule soumission pour l'acquisition d'une excavatrice hydraulique neuve sur roues de 14 tonnes 2018 ou plus récente suite à son appel d'offres lancé sur le SEAO;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, cette soumission est conforme aux exigences du devis;

CONSIDÉRANT que la soumission de la compagnie Équipements Plannord est au coût 291 311,93 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Gaétan Côté,
Et résolu;

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise Équipements Plannord pour l'acquisition d'une excavatrice hydraulique neuve sur roues de 14 tonnes, au coût de 291 311,93 \$, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2019-05-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.2 Programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT que le plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC du Granit 2016-2020 a été approuvé par le MTQ ;

CONSIDÉRANT que ce plan détermine pour la municipalité de Stratford des travaux de pavage sur la rue Elgin ;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus, sur une longueur de 290 mètres à un coût estimé à 147 000 \$, peuvent être subventionnés jusqu'à 75 % ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder et effectuer lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT qu'un plan concept ainsi qu'une évaluation à jour du coût des travaux doivent être soumis au Ministère avant de procéder à une demande d'aide financière ;

CONSIDÉRANT qu'une offre de services a été soumise au Conseil par la firme EXP pour effectuer le suivi dans ce dossier au coût maximal de 5 400 \$ + taxes comportant les éléments suivants:

- Collecte des données
- Élaboration des interventions
- Plans et devis préliminaires pour approbation et demande RIRL;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
Et résolu;

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme EXP, au coût de 5 400 \$ + taxes.

2019-05-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4- Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

5- Services de proximité, développement et tourisme

6- Communications et participation citoyenne

7- Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

7.1 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale

CONSIDÉRANT que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai 2019;

CONSIDÉRANT que le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

CONSIDÉRANT que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition dûment faite par Mme Isabelle Couture,
Et résolu;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Stratford proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « **Semaine de la santé mentale** » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce Découvrir c'est voir autrement.

2019-05-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

8- Finances, budget et taxation

8.1 Projet de règlement d'emprunt n° 1162 : règlement d'emprunt autorisant l'acquisition d'une excavatrice neuve et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire l'acquisition d'une excavatrice pour le service de voirie de la Municipalité du Canton de Stratford;

ATTENDU QUE le coût de cette acquisition est estimé à deux cent soixante-seize mille dollars (276 000 \$) taxes nettes, incluant les frais de financement et imprévus;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt par billets pour payer le coût de cette acquisition;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} avril 2019 et que copie du projet de règlement a été déposé lors de cette même séance.

ATTENDU QUE M. Gaétan Côté mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption de même que tout mode de financement, de paiement et de remboursement de la dépense prévue par le règlement.

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition dûment faite par M. Gaétan Côté,
Et résolu;

QUE le Règlement portant le n° 1162 soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à acquérir une excavatrice neuve, tel que plus amplement décrit aux documents d'appel d'offres joints au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

ARTICLE 2

Pour les fins du présent règlement, le conseil est autorisé à dépenser une somme de deux cent soixante-seize mille dollars (276 000 \$), tel que plus amplement détaillé à l'estimation des coûts préparée par Mme Manon Goulet, directrice générale par intérim, joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe « B »

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil autorise à emprunter une somme de deux cent soixante-seize mille dollars (276 000 \$), sur une période de quinze (15) ans.

ARTICLE 4

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement du capital des échéances annuelles de l'emprunt il est, par le présent règlement, durant le terme de l'emprunt, imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité du Canton de Stratford, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable tel qu'il apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fixation de la période d'enregistrement du règlement d'emprunt

Je, soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité du Canton de Stratford, déclare que le registre relatif au Règlement n° 1162 intitulé « *Règlement autorisant l'acquisition d'une excavatrice neuve et décrétant un emprunt pour en acquitter le coût* » sera accessible aux personnes habiles à voter de la Municipalité, au bureau municipal, le 17 mai 2019, de 9 h à 19 h.

9- Urbanisme et environnement

9.1 Projet de règlement n° 1161 visant à modifier le règlement n° 1034 sur les permis et certificats

ATTENDU QUE la Municipalité de Stratford a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement sur les permis et certificats n° 1034 ;

ATTENDU QUE la loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur des tels règlements ;

Il est proposé par M. André Therrien,
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford adopte le projet de règlement suivant :
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1161 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 1034 AFIN D'INCLURE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PLANS D'IMPLANTATION

dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

QUE ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire ou le conseiller le 3 juin 2019 à 19 h, au 165, avenue Centrale Nord, Stratford.

QUE le conseil municipal mandate sa Directrice générale / Secrétaire-trésorière par intérim pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

2019-05-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

PROJET DE RÈGLEMENT N° 1161 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 1034 AFIN D'INCLURE DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PLANS D'IMPLANTATION

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Stratford a adopté le règlement sur les permis et certificats n° 1034 et qu'il est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité désire inclure des dispositions relatives aux plans d'implantation;

ATTENDU QUE cette intention nécessite une modification du règlement sur les permis et certificats ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil du 1^{er} avril 2019;

IL EST EN CONSÉQUENCE décrété par le présent règlement :

ARTICLE 1

Le règlement sur les permis et certificats n° 1034 tel que modifié par tous ces amendements est à nouveau modifié par le présent règlement.

ARTICLE 2

Le premier paragraphe du paragraphe d) de l'article 4.3.2 est modifié et se lira maintenant comme suit :

À la demande de l'inspecteur en urbanisme, un plan d'implantation doit lui être soumis. Ce plan doit être fait par un arpenteur-géomètre et exécuté à une échelle de 1 : 500 du ou des bâtiments sur l'emplacement sur lequel le demandeur projette la construction, indiquant les renseignements pertinents, parmi les suivants :

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

9.2 Nomination des membres du Comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stratford a adopté le Règlement N° 1154 constituant un Comité consultatif en environnement;

CONSIDÉRANT que ce Règlement prévoit que le comité est formé de cinq membres non élus et de deux (2) membres issus du conseil;

CONSIDÉRANT que le Règlement prévoit que le conseil nomme les membres du comité après avoir sollicité des candidatures auprès de la population et, de façon spécifique, auprès des associations de riverains;

CONSIDÉRANT que le conseil a sollicité des candidatures tel que prévu par le Règlement;

CONSIDÉRANT que cinq personnes non élues ont manifesté leur intérêt dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT que ces personnes sont issues des différents secteurs de la municipalité (secteur urbain, secteur rural et villégiature);

CONSIDÉRANT que dans le partage des mandats entre les élus, le dossier « Urbanisme et environnement » a été confié au maire Denis Lalumière et au conseiller André Therrien;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement, le conseil nomme un président et un vice-président ainsi qu'un secrétaire;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,
Et résolu;

QUE le conseil de la Municipalité de Stratford nomme les personnes suivantes pour faire partie du Comité consultatif en environnement :

Personnes non élues :

M. Réal Fortier, Mme Chantal Gagnon, M. Christian Labonté, M. Gérald Picard et Mme Lucie Pinard

Personnes élues :

Messieurs Denis Lalumière et André Therrien

QUE M. Denis Lalumière soit désigné président du comité et M. André Therrien soit désigné comme secrétaire.

2019-05-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.3 Renouvellement de nomination des membres du Comité consultatif en urbanisme

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Stratford a adopté le Règlement N° 1139 constituant un comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce Règlement prévoit que le comité est formé de onze (11) membres, dont deux (2) membres du conseil et neuf (9) personnes choisies parmi les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT que dans les faits, le conseil a nommé sept (7) personnes choisies parmi les résidents pour siéger au comité;

CONSIDÉRANT que suite à un tirage au sort, quatre (4) de ces personnes se sont vues confier un mandat d'un an;

CONSIDÉRANT qu'une de ces personnes a quitté la municipalité, perdant ainsi son éligibilité à siéger au sein du comité;

CONSIDÉRANT que le mandat des trois autres (3) personnes prend fin le 4 juin 2019;

CONSIDÉRANT que deux de ces personnes souhaitent poursuivre leur engagement au sein du comité;

Il est proposé par M. Marc Cantin,
Et résolu;

DE nommer M. Réginald Rouleau et Mme Lise St-Pierre comme membres du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour un mandat de deux ans.

DE remercier chaleureusement M. Gérald Leblanc pour toutes les années où il a siégé au sein du comité, dont plus de 10 années à titre de président.

2019-05-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9.4 Subventions aux associations

CONSIDÉRANT que les montants ci-dessous sont prévus au budget 2019;

CONSIDÉRANT que les associations ci-dessous ont remis leur bilan respectif;

Il est proposé par M. André Therrien,
Et résolu;

QUE les montants suivants soient versés :

Association pour la Protection du lac Elgin	1 226,50 \$
Association des Riverains du lac Aylmer	2 216,50 \$
Association des riverains du Lac Thor	330,00 \$

2019-05-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10- Sécurité publique

10.1 Projet de règlement n° 1163 établissant un tarif pour l'émission de permis pour feux d'abattis, de débarras ou de joie.

Je, soussigné, Gaétan Côté, conseiller, donne un avis de motion qu'il sera adopté à la prochaine séance du conseil le PROJET DE RÈGLEMENT NO 1163 ÉTABLISSANT UN TARIF POUR L'ÉMISSION DE PERMIS POUR FEUX D'ABATTIS, DE DÉBARRAS OU DE JOIE. Celui-ci en fait la présentation.

M. Gaétan Côté mentionne que le montant exigé pour l'émission des permis énoncés ci-haut est de 10 \$: seul élément traité dans ce projet de règlement.

11- Affaires diverses

12- Liste de la correspondance

- Demande de subvention : Comité de la bibliothèque

Il est proposé par M. André Therrien,
Et résolu;

QUE la Municipalité du Canton de Stratford verse le montant de 1 500 \$ prévu au budget 2019 au Comité de la Bibliothèque.

- L'Estrie met ses culottes : Journée de collecte de vêtements
- Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie : demande de collaboration dans les signalements de vente itinérante.

13- Période de questions

Le maire, Monsieur Denis Lalumière, répond aux questions des citoyens présents.

Mesdames Lyne Laflamme et Stéphanie Bilodeau interpellent les élus sur la concrétisation de deux enjeux : l'agrandissement de l'École Dominique-Savio l'ouverture d'une classe de maternelle en septembre. Un PowerPoint est présenté. Tel que mentionné précédemment, des élus seront présents à la rencontre avec le directeur de la Commission scolaire des Appalaches le 7 mai.

14- Certificat de disponibilité

Je soussignée, Manon Goulet, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce sixième (6^e) jour de mai 2019.

15- Levée de la session régulière

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
Et résolu;

Que l'assemblée soit levée à 21 h 25.

Denis Lalumière
Maire

Manon Goulet
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim